

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 17 août 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-deux, le 17 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	VIEIRA Christophe
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe
BRUN Jérôme
SIVEC Jean - donnant procuration à IMMER Alain
VALANCE Bénédicte - donnant procuration à WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 647 Création d'emploi d'Adjoint Technique Territorial

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique territorial à temps non complet, soit 9/35^{ème} pour effectuer les missions d'Entretien du groupe scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

Cet emploi sera pourvu par Mme RITT Anaëlle déjà en place sur ce poste en CDD depuis 2016.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2022.

GRADE	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
Adjoint Technique territorial	1			1 (21h) 1 (9h)	3
Adjoint Administratif Principal		1 (26h)			1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles				1 (26h)	1
Total Général	1	1		3	5

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 17 août 2022

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial ;

Considérant le tableau des emplois ;

DECIDE d'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 août 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 20/08/2022
Le Maire,

